

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux février à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE.

Date de convocation : 17 Février 2023

Étaient présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Étaient excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge,

La séance a débuté à 20h00.

1 - Madame Anne-Laure TOUCHARD est désignée secrétaire de séance.

2 - Sur proposition du Maire, le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux Mairie - Validation du devis pour la mission Contrôle Technique

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023
- Désignation d'un délégué suppléant SyDEV
- Budget Lotissement Tranche 3 - Approbation du Compte de Gestion 2022
- Budget Lotissement Tranche 3 - Vote du Compte Administratif 2022
- Budget Lotissement Tranche 4 - Approbation du Compte de Gestion 2022
- Budget Lotissement Tranche 4 - Vote du Compte Administratif 2022
- Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2022
- Budget Principal - Vote du Compte Administratif 2022
- Budget principal - Affectation des résultats
- Questions diverses

N° 2023FEV-01 - ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 22 Février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

N° 2023FEV-02 - TRAVAUX MAIRIE - VALIDATION DEVIS MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société SOCOTEC pour la mission de Contrôle Technique, pour un montant de 3 344 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de retenir la société SOCOTEC, pour la mission de Contrôle Technique pour le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, pour un montant de 3 344 € HT, soit 4 012,80 € TTC.

N° 2023FEV-03 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU COMITÉ TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE

Vu les statuts du SyDEV,

Considérant la démission de Madame Marie-Corinne POTHIER à son poste de conseillère, le 19 juin 2022,

Considérant la délibération n°2020JUILLET-05 par laquelle Madame Marie-Corinne POTHIER a été désignée Déléguée Suppléante au Comité Syndical du SyDEV,

Il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au Comité Syndical du SyDEV.

M. Yves-Marie BOUCHER est candidat.

Nombre de bulletin : 11

Bulletin nul : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal élit M. Yves-Marie BOUCHER, délégué suppléant au Comité Syndical du SyDEV.

N° 2023FEV-04 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2-Statuant sur l'exécution du budget Lotissement Tranche 3 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2023FEV-05 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET TARIFS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	61 901,17	-	Chap 70	Vente de terrains	83 096,40	74 178,53
Chap 043	Frais accessoires	500,00	414,69	Chap 043	Transfert de charges	500,00	414,69
Chap 65	Autres charges de gestion	30,00	0,53	Chap 75	Autres produits de gestion	30,00	-
Chap 66	Charges financières	500,00	414,69				
Chap 042	Stock au 01/01/2022	127 200,22	127 200,22	Chap 042	Stock au 31/12/2022	26 000,00	25 169,69
	Total		128 030,13		Total		99 762,91

INVESTISSEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	40 000,00	40 000,00	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	127 200,22	127 200,22
Chap 040	Stock au 31/12/2020	26 000,00	25 169,69	164	Emprunt	26 000,00	
	Total		65 169,69		Total		127 200,22

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	-28 267,22
Report 2021 excédent	80 504,99
Résultat de Clôture 2022	52 237,77

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	62 030,53
Report 2021 - Déficit	-87 200,22
Résultat de Clôture 2022	- 25 169,69

Résultat global de clôture de l'exercice

27 068,08

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Madame RENAUDIN, 1^{ère} Adjointe au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget Lotissement « Les Vignes » T3.

N° 2023FEV-06 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2-Statuant sur l'exécution du budget Lotissement Tranche 4 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2023FEV-07 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

		DÉPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT							
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	217 831,46	117 609,60	Chap 70	Vente de terrains	58 000,40	45 882,13
Chap 043	Frais accessoires	1 300,00	548,56	Chap 043	Transfert de charges	1 300,00	548,56
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00	0,74	Chap 75	Autres produits de gestion	50,00	-
Chap 66	Charges financières	1 300,00	548,56				
Chap 042	Stock au 01/01/2022	26 868,54	26 868,54	Chap 042	Stock au 31/12/2022	188 000,00	125 302,07
		Total	145 576,00			Total	171 732,76
INVESTISSEMENT							
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	58 000,00	-	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	26 868,54	26 868,54
Chap 040	Stock au 31/12/2020	188 000,00	125 302,07	164	Emprunt	246 000,00	250 000,00
		Total	125 302,07			Total	276 868,54

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	26 156,76
Report 2021 - Déficit	-0,40
Résultat de de clôture 2022	26 156,36

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	151 566,47
Report 2021 - Déficit	-26 868,54
Résultat de de clôture 2022	124 697,93

Résultat global de clôture de l'exercice

150 854,29

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Madame RENAUDIN, 1^{ère} Adjointe au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget Lotissement « Les Vignes » T4.

N° 2023FEV-08 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2-Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2023FEV-09 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT				DÉPENSES		RECETTES	
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	106 040,00	88 054,64	Chap 70	Produits de services	8 685,00	8 563,40
Chap 12	Charges du Personnel	135 699,96	129 456,79	Chap 73	Impôts et taxes	271 136,00	286 129,31
Chap 14	Atténuations de produits	1 500,00	749,00	Chap 13	Atténuations de charges	200,00	1 257,54
Chap 022	Dépenses imprévues	1 000,00		Chap 74	Dotations / Subv	133 517,00	134 217,68
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	19 074,00	59 360,82	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-	-
Chap 65	Autres charges de gestion	42 410,00	37 956,00	Chap 75	Autres pdts gestion	5 550,00	7 520,35
Chap 66	Charges financières	8 886,00	8 449,35	Chap 76	Pdts financiers	1,06	1,06
Chap 67	Charges Except	1 000,00	-	Chap 77	Pdts exceptionnels	1 000,00	59 367,31
023	Vrt à la section d'inv	124 398,23					
		Total	324 026,60			Total	497 056,65

INVESTISSEMENT				DÉPENSES		RECETTES	
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	61 152,16	61 152,16	021	Vrt de la section de fonct	124 398,23	-
Chap 20	Immo incorporelles	46 199,88	44 211,51	024	Pdts de cessions	40 000,00	37 620,25
Chap 204	Subv Equip	50 644,00	50 644,00	Chap 10	Dotations	200 900,00	202 793,83
Chap 21	Immo Corporelles	323 045,43	241 061,31	Chap 13	Subv inv	481 968,66	299 016,27
Chap 23	Immo en cours	462 983,55	436 417,29	Chap 16	Emprunt		
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	-	-	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	19 074,00	21 740,57
		Total	833 486,27			Total	561 170,92

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	173 030,05
Report 2021 excédent	19 919,13
Résultat de clôture 2022	192 949,18

Investissement

Résultat de l'exercice	-272 315,35
Report 2021 excédent	77 684,13
Résultat de clôture 2022	- 194 631,22

Résultat de clôture de l'exercice

1 682,04

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Madame RENAUDIN, 1^{ère} Adjointe au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget Principal.

N° 2023FEV-10 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31/12/2022 les résultats ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes - Exercice 2022	497 056,65	Recettes - Exercice 2022	561 170,92
Dépenses - Exercice 2022	-324 026,60	Dépenses - Exercice 2022	-833 486,27
Résultat de l'exercice 2022	173 030,05	Résultat de l'exercice 2022	-272 315,35
Excédent reporté 2021	19 919,13	Excédent reporté 2021	77 684,13
Résultat de clôture 2022	192 949,18	Résultat de clôture 2022	-194 631,22

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat de clôture Investissement	-194 631,22
RAR Dépenses	-34 129,76
RAR Recettes	210 945,85
Besoin de financement de la section d'investissement	-17 815,13

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068) : 170 000 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002) : 22 949,18 €

DIVERS

Rampe d'accès pour l'Eglise : Une proposition de modèle de rampe a été transmise à Mme Monique ARTARIT qui a validé celle-ci. La commande va être passée.

Eglise : Suite au déplacement de tuiles sur le toit, dû au mauvais temps, des travaux ont été réalisés. Un contrat d'entretien de la toiture est à prévoir.

Consultation bancaire : Le Crédit Agricole et La Banque Postale ont répondu à la consultation pour un prêt. Le Budget Prévisionnel doit être voté avant que les 2 établissements fassent une proposition définitive au niveau des taux.

Ecole : Une fuite au niveau d'une gouttière et des auréoles au plafond, à l'étage, ont été aperçues. Les entreprises doivent intervenir pour effectuer les travaux nécessaires.

Le secrétaire de séance
Anne-Laure TOUCHARD



Le Maire
Yves-Marie BOUCHER

